à des recommandations quant aux indicateurs à retenir pour la présentation de rapports ultérieurs au niveau national.

Un groupe de travail chargé de préparer le plan de mise en oeuvre a défini un ensemble central d'indicateurs à partir de l'ensemble original qui en comptait 83. Il a conservé les indicateurs correspondant à ceux d'autres processus de C et I, combiné des indicateurs semblables et retenu surtout les indicateurs applicables à l'échelle nationale. (En fait, on fera rapport sur près de 70 indicateurs du cadre original en 2000.)

Pour donner suite au plan de mise en oeuvre et faciliter la production du rapport 2000, le groupe de travail a établi des sites de travail Internet et des fiches « FTP » (file transfer protocol). Ces sites ont permis d'uniformiser la présentation des données et de l'information en fournissant des modèles pour la présentation et la compilation des données. En outre, en assurant la liaison entre les 75 contacts techniques qui fournissent de l'information pour la rédaction du rapport un peu partout au Canada et les 22 rédacteurs qui compilent les perspectives nationales quant aux indicateurs, les sites ont encouragé les discussions concernant les définitions et les stratégies de rapport et ont favorisé le partage de renseignements et d'idées. Le site de travail Internet servira également à déterminer les sources de renseignements et à archiver l'information pour les rapports ultérieurs.

Des indicateurs au niveau régional

Plusieurs provinces ont adopté un ensemble provincial de C et I et beaucoup se préparent à incorporer des C et I à leurs plans d'aménagement des forêts. En outre, certaines provinces ont pris des mesures pour intégrer les C et I à leurs lois sur les forêts. Le Québec, par exemple, a modifié sa Loi sur les forêts pour y inclure les six critères du cadre des C et I du CCMF. Il a aussi établi un cadre de 60 indicateurs (dont un grand nombre sont similaires à ceux du CCMF), qu'il prévoit mettre en oeuvre sur une période de trois ans. L'Ontario a ébauché un ensemble exhaustif d'indicateurs, que la province utilisera pour évaluer la durabilité des forêts et en rendre compte. Dans ces deux provinces, on a intégré les C et I aux lois et politiques forestières.

À Terre-Neuve et au Labrador, le gouvernement travaille actuellement à l'ébauche d'un plan de développement forestier de 20 ans qui tiendra compte d'un ensemble provincial de C et I, et il envisage d'intégrer les indicateurs à une loi. La Saskatchewan est en train d'établir des indicateurs de la santé des écosystèmes forestiers. Le Nouveau-Brunswick a adopté une approche légèrement différente : il a rédigé un document de vision pour ses forêts, qui fournit un cadre d'aménagement des forêts et établit des objectifs stratégiques ainsi que des normes et objectifs explicites pour l'élaboration de plans d'aménagement des forêts dans les concessions forestières.

Le Canada publiera, en avril 2000, un document portant sur son progrès vers un aménagement durable des forêts.